

GESTION DES REBOISEMENTS POST-INCENDIES

Une attention particulière doit être portée sur le risque sanitaire suite aux incendies de l'été 2022. Il s'agit tout d'abord du risque scolytes sur les peuplements incendiés qui doivent être exploités avant mars 2023. Mais les problèmes sanitaires peuvent également survenir lors des reboisements et ce, avec des mortalités sur les jeunes peuplements par l'hylobe.



PRÉSENTATION

L'hylobe est un charançon et le premier ravageur des jeunes reboisements de résineux en Europe. Il est notamment présent sur le massif des Landes de Gascogne.

Après un repas de maturation sexuelle, les adultes pondent dans les souches de résineux fraîchement coupés. Ce repas est composé d'écorce de jeunes tiges. Les morsures des insectes interrompent le flux de sève, réduisent la croissance et peuvent entraîner la mort des plants en cas d'annélation. En cas de pullulation, une plantation peut disparaître en quelques semaines.

FACTEURS À RISQUE

- Présence de souches de résineux suite à une coupe récente ou chablis, proche d'une zone de reboisement de résineux.

SYMPTÔMES ET ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- Présence de charançons de 10 mm en moyenne, de forme massive avec élytres brunes ornées de bandes jaunâtres transversales.
- Morsures irrégulières de l'écorce au collet des jeunes tiges ou des rameaux bas.
- Dessèchement de la jeune tige en cas d'annélation.

GESTION

- Les morsures quand elles restent limitées peuvent être supportées par des tiges robustes. Les jeunes semis ou plants attaqués au collet peuvent, en revanche, être détruits totalement.

PRÉVENTION

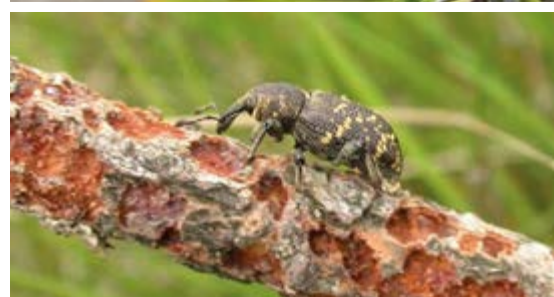
- Réduire les sites de ponte par dessouchage et/ou déchiquetage.
- Prévoir un intervalle de 2 hivers entre « exploitation » et « plantation ».

La présence de souches de résineux en grande quantité et disponibles comme lieu de ponte, notamment après les incendies de l'été 2022 est un facteur à risque pouvant engendrer une forte augmentation des populations d'hylobe.

L'une des techniques de prévention éprouvée dans le cadre de la lutte contre l'hylobe consiste à reboiser après un intervalle de 2 hivers entre « exploitation » et « plantation ». C'est une technique naturelle, efficace et sans dépense supplémentaire.

Aussi, comme le Pôle Santé des Forêts l'indiquait le 27 juillet 2022 dans le message d'information « Risques sanitaires dus aux parasites bio agresseurs après incendies sur les peuplements forestiers », « *En raison des risques phytosanitaires liés à l'hylobe, il est recommandé d'attendre la fin de l'année 2024 pour tout reboisement en résineux.* », nous vous recommandons de respecter ce délai de jachère et de ne pas entreprendre de reboisement avant la fin 2024.

**NE PAS ENTREPRENDRE
DE REBOISEMENT
AVANT LA FIN
2024**



PLUS D'INFORMATIONS :

[HTTPS://DRAAF.NOUVELLE-AQUITAINE.AGRICULTURE.GOUV.FR
/IMG/PDF/INFOSANITAIREPOSTINCENDIE_VF.PDF](https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/img/pdf/infosanitairepostincendie_vf.pdf)



[HTTP://EPHYTIA.INRA.FR/FR/C/18716/FORETS-HYLOBE-DU-PIN](http://ephytia.inra.fr/fr/c/18716/forets-hylobe-du-pin)